



Communauté
d'universités
et établissements
de Toulouse

Comue de Toulouse
41 allées Jules Guesde
CS 61321
31013 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 80 11

Marché public n° 2026-115

Étude d'évaluation de l'impact sociétal du projet TIRIS

*Procédure adaptée en application des articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à
R. 2123-7 du code de la commande publique*

Règlement de la consultation

**Date limite de remise des offres : lundi 23 novembre 2026 à
12h00 (fuseau de Paris)**

Les plis sont à déposer au minimum 24h avant la DLRO

Synthèse de la consultation

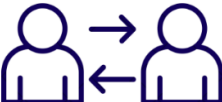
	Profil acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise
	Le présent CCP contient des considérations environnementales.
	Le présent CCP ne contient pas de considérations sociales.
	Le présent marché s'exécute à Toulouse, en région Occitanie.
	Durée du marché : le présent marché prend effet à compter de sa notification et prend fin à l'issue de l'admission du dernier livrable.
	Le présent marché est composé d'un lot unique et ne comporte ni tranches, ni PSE, ni variantes.
	Aucune visite de site n'est prévue pour répondre à ce marché public.
	Les questions sont obligatoirement posées sur PLACE huit (8) jours avant la fin de la consultation.
	Négociation possible sur tous les éléments de l'offre.

Table des matières

ARTICLE 1- POUVOIR ADJUDICATEUR	5
ARTICLE 2- OBJET	5
ARTICLE 3- DISPOSITIONS GÉNÉRALES	5
3.1 Procédure de passation	5
3.2 Publicité.....	5
3.3 Forme.....	5
3.4 Durée et Délais	6
3.5 Décomposition	6
Allotissement	6
Tranches	6
3.6 Lieu d'exécution.....	6
ARTICLE 4- CONSULTATION DES ENTREPRISES	6
4.1 Dossier de consultation des entreprises (DCE).....	6
4.2 Questions durant la consultation	7
4.3 Modification de détail du DCE.....	7
4.4 Visite obligatoire/facultative.....	8
ARTICLE 5- RÉPONDRE AU MARCHÉ PUBLIC	8
5.1 Candidature	8
Candidature avec un DUME	8
Candidature hors DUME	9
5.2 Examen des candidatures	9
ARTICLE 6- OFFRE	9
6.1 Contenu de l'offre	9
6.2 Analyse des offres	10
Durée de validité des offres	10
Méthode de Notation.....	10
Négociation	11
ARTICLE 7- DÉPOT DU PLI DE RÉPONSE	11
Signature électronique	12

Horodatage	13
Copie de sauvegarde	13
Antivirus	14
ARTICLE 8- TEMPORALITE CONSULTATION	14
ARTICLE 9- CONTENTIEUX	14
9.1 Différends	14
9.2 Litige et contentieux	14

ARTICLE 1- POUVOIR ADJUDICATEUR

Communauté d'universités et établissements (Comue) de Toulouse
41 allées Jules Guesde- CS 61321
31013 Toulouse cedex 6

Nom, prénom et qualité du signataire du marché :

Monsieur le Président de la Comue de Toulouse, Michael TOPLIS

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-59 à 62 du code de la commande publique :

Monsieur le Président de la Comue de Toulouse, Michael TOPLIS
marche@univ-toulouse.fr

Comptable assignataire :

Madame l'agent comptable de la Comue de Toulouse, Cécile FROMION

ARTICLE 2- OBJET

La présente consultation concerne des prestations d'accompagnement pour l'évaluation de la contribution et des effets du programme TIRIS sur les transformations du site toulousain, la montée en compétences des équipes et porteurs de projets, la mise en récit des résultats et la définition d'une feuille de route stratégique à l'horizon 2028.

ARTICLE 3- DISPOSITIONS GÉNÉRALES

3.1 Procédure de passation

La présente consultation est passée en procédure adaptée en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 à R. 2123-5 du code de la commande publique.

3.2 Publicité

La présente consultation est soumise aux dispositions de l'article R. 2131-12 1°) du code de la commande publique.

3.3 Forme

La présente consultation concerne un marché ordinaire à prix forfaitaires.

3.4 Durée et Délais

Début du marché/accord cadre:

Il prend effet à compter de l'accusé de réception de notification sur PLACE

Durée :

Il est conclu à compter de sa notification et prend fin à l'issue de l'admission du dernier livrable

Reconduction :

Le présent marché n'est pas reconductible.

Les délais d'exécution de la présente consultation sont de/sont précisés aux articles 2.2 et 5.4 du CCP.

3.5 Décomposition

Allotissement

L'objet du marché ne permettant pas l'identification de prestations distinctes, le présent marché est composé d'un lot unique.

N° de lot	N° de marché	Objet du lot	Code CPV
Lot unique	2026-115	Etude d'évaluation de l'impact sociétal de TIRIS	79311000

Tranches

Le présent marché ne comprend pas de tranches.

Prestation supplémentaire éventuelle

Le présent marché ne comprend pas de PSE.

Variantes

Le présent marché n'autorise pas les variantes.

3.6 Lieu d'exécution

Le présent marché s'exécute à Toulouse en région Occitanie.

ARTICLE 4- CONSULTATION DES ENTREPRISES

4.1 Dossier de consultation des entreprises (DCE)

Le DCE se compose des documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation

- Le PDF « *Conseils pour répondre à un marché à la COMUE* »
- L'acte d'engagement / ATTRI1
- Le CCP
- L'annexe financière CDPGF

Le marché est soumis au CCAG-PI, non joint, mais disponible à l'adresse suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043310613>

Le DCE est disponible gratuitement sur PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Lorsque le demandeur opte pour un retrait électronique, il doit au préalable connaître la Charte d'utilisation mentionnée par la place des marchés interministerielle « [marches-publics.gouv.fr](https://www.marches-publics.gouv.fr) » et fournir, via le renseignement d'un formulaire électronique, trois informations indispensables : « le nom de l'organisme » au nom duquel les documents sont demandés, « le nom de la personne physique téléchargeant les documents » et « une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance par courriel ». Toute information préjugée erronée peut nuire à la transmission des documents. L'exactitude de ces informations est laissée à l'entière responsabilité du demandeur.

En cas d'échec dans le téléchargement des documents, le candidat pourra demander à ce qu'ils lui soient envoyés par mail. La demande devra être adressée à marche@univ-toulouse.fr . Le dossier leur parviendra sous format numérique.

4.2 Questions durant la consultation

Durant la consultation les questions sont formulées par voie dématérialisée uniquement via la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE): www.marches-publics.gouv.fr.

Les questions sont formulées au plus tard huit (8) jours calendaires avant la date limite de remise des offres (DLRO). Une réponse est apportée au plus tard quatre (4) jours calendaires avant la DLRO.

Le candidat ne pourra se prévaloir d'incohérences dans le DCE s'il ne fait pas usage de la faculté qui lui est offerte de poser des questions au pouvoir adjudicateur.

4.3 Modification de détail du DCE

Le pouvoir adjudicateur pourra apporter des modifications de détail au plus tard cinq (5) jours calendaires avant la DLRO.

Les candidats devront, alors, répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Dans le cas où un soumissionnaire aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et heure limites de dépôt des offres.

Le pouvoir adjudicateur rappelle l'importance pour le candidat de s'enregistrer pour retirer le DCE. En cas de retrait anonyme, l'entreprise ne pourra se prévaloir de ne pas avoir été informée des modifications survenues en cours de consultation.

4.4 Visite

Aucune visite de site n'est prévue dans le cadre de cette consultation.

ARTICLE 5- RÉPONDRE AU MARCHÉ PUBLIC

5.1 Candidature

Pour candidater, vous devez :

	
<ul style="list-style-type: none">• Ne pas être dans un des cas d'interdiction de soumissionner (art L. 2141-1 à L. 2141-5 du CCP)• En cas de groupement il est interdit aux candidats de se présenter :<ul style="list-style-type: none">- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;- En qualité de membres de plusieurs groupements.	<ul style="list-style-type: none">• Le marché peut être attribué à une seule entreprise ou à un groupement.• Si groupement conjoint, le mandataire du groupement est solidaire de chacun des membres.• Avoir les capacités financières technique et professionnelles demandées

Une entreprise qui aurait fait l'objet d'une résiliation de son engagement pour manquement à ses obligations contractuelles au cours des trois dernières années avec le pouvoir adjudicateur ou dont la qualité des prestations est reconnue comme insatisfaisante (justifié par courrier AR) doit justifier par un courrier annexé à sa candidature des mesures correctrices mises en place pour supprimer les problématiques rencontrées ; à défaut, la candidature pourra être écartée.

Candidature avec un DUME

Cas de figure	Partie du DUME à remplir
Le candidat est seul	IV – α « indication globale pour tous les critères de sélection »
Le candidat se présente en groupement d'opérateurs économiques	Chaque membre du groupement remplit un DUME distinct dans les mêmes conditions qu'un candidat se présentant seul.
Le candidat présente un sous-traitant au stade de la candidature	II-C + chaque sous-traitant fournit un DUME distinct signé par lui où sont remplies : <ul style="list-style-type: none">- Partie II section A et B- Partie III section A et B- Parties IV et V le cas échéant

Le candidat envisage de sous-traiter une partie du marché

II-D + DUME complété pour les Sections A et B des parties II et III

En cas de sous-traitance un DC4 devra être fourni : <https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat>

Candidature hors DUME

Dans ce cas de figure les pièces suivantes sont à fournir :



DC1 **complété** : <https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat>



DC2 **complété** : <https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat>



En cas de sous-traitance : les sous traitants devront fournir DC1 + DC2 complétés + DC4 <https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat>

5.2 Examen des candidatures

La Comue de Toulouse se réserve la possibilité d'analyser la seule candidature de l'entreprise classée première au regard du classement d'analyse des offres.

		
La candidature remplissant les caractéristiques demandées ci-dessus.	En cas de document manquant, le pouvoir adjudicateur <u>pourra</u> procéder à une régularisation. Le délai pour ce faire sera précisé dans la demande.	Sont éliminées les candidatures : <ul style="list-style-type: none">- Incomplètes- Qui ne justifient pas des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes- Arrivées hors délai

ARTICLE 6- OFFRE

6.1 Contenu de l'offre

L'offre établie en euros (€) comporte les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement complété. Le RIB doit y figurer.
- L'annexe financière complétée

- Le mémoire technique de l'entreprise répondant aux critères de sélection posés à l'article 6.2 du présent Règlement de consultation.

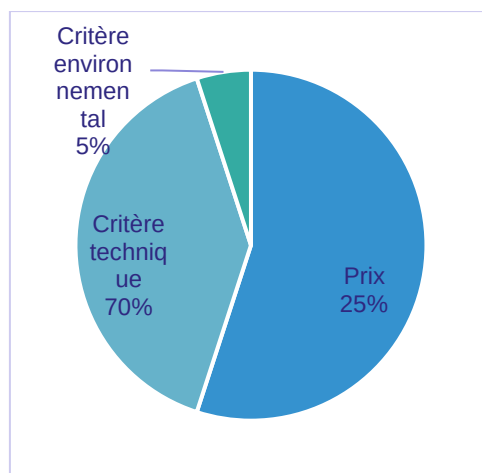
6.2 Analyse des offres

		
L'offre respectant les prescriptions ci-dessus	En cas de document manquant, le pouvoir adjudicateur <u>pourra</u> procéder à une régularisation seulement si l'offre n'est pas anormalement basse et/ou la régularisation ne modifie pas substantiellement l'offre. Le délai pour ce faire sera précisé dans la demande.	Sont éliminées les offres : <ul style="list-style-type: none"> - Irrégulière (ex: pièces manquantes : BPU/DPGF, mémoire technique) - Inacceptable : dépasse les crédits budgétaires alloués au marché - Inappropriées : sans rapport avec le marché - Arrivées hors délai

Durée de validité des offres

Les offres sont valables 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.
En cas de négociation, ce délai court à compter du dépôt de la nouvelle offre négociée

Méthode de Notation



Critères		Pondération
CRITERE PRIX	Prix des prestations Jugé sur la base de l'offre TTC apprécié au regard de l'annexe financière complétée	25 points
CRITERE TECHNIQUE	Valeur technique de l'offre appréciée au regard du mémoire technique	70 points

<i>Sous-critère 1 : Méthodologie d'évaluation</i>	<i>Robustesse de la méthodologie : cadre d'évaluation, chaîne de contribution, articulation réalisations/résultats/effets/impact, méthodes qualitatives et quantitatives, stratégie de collecte et d'analyse.</i>	30 points
<i>Sous-critère 2 : Expertise et références de l'équipe dédiée à l'exécution du marché</i>	<i>Adéquation des compétences des intervenants affectés à la mission et qualité des références sur des missions comparables : impact sociétal, recherche/enseignement supérieur, programmes complexes, relations recherche-société.</i>	20 points
<i>Sous-critère 3 : Organisation, transfert et appropriation</i>	<i>Organisation et sécurisation de la mission, calendrier, gouvernance, modalités de collaboration, transfert des méthodes et outils, appropriation par les équipes TIRIS et qualité opérationnelle des livrables.</i>	20 points
CRITERE ENVIRONNEMENTAL	<i>Mesures environnementales proposées pour l'exécution du marché : limitation et optimisation des déplacements, visioconférence lorsque compatible avec les objectifs de la mission, mutualisation des déplacements, sobriété numérique et documentaire. Le candidat décrit les mesures mises en œuvre et, lorsque possible, les engagements quantifiés.</i>	5 points

Méthode de notation du critère prix :

Points obtenus = (montant de l'offre la moins élevée / montant de l'offre) x pondération

Négociation

Conformément à l'article R. 2123-5 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier les éléments de la proposition (prix et/ou valeur technique) ou d'attribuer directement le marché sans phase de négociation.

La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, qu'ils soient techniques ou financiers. La proposition initiale du candidat et/ou les documents de consultation pourront être modifiés et/ou complétés suite aux négociations entreprises, sans pour autant qu'il soit porté de modifications substantielles.

La négociation est menée oralement ou par écrit. Les soumissionnaires sont informés par courrier électronique des conditions d'organisation, de la date, de l'heure, de la tenue de la négociation. Les offres finales issues de la négociation sont intégrées à l'analyse pour classement final.

ARTICLE 7- DÉPOT DU PLI DE RÉPONSE

- Offre et candidature sont remis en une seule fois dans l'idéal 24 heures avant la DLRO figurant sur la page de garde.

- En cas d'envoi successifs par un même candidat, seul le dernier pli déposé avant la date limite de remise des plis, par voie électronique ou sur support matériel, est retenu.
- Les plis sont déposés sur PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>
- Taille maximale des plis est de 1Go.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Les candidats sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

Ils disposent sur le site d'une aide qui expose le mode opératoire relatif au dépôt des plis électroniques.

Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique « aide » de la plate-forme.

Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique au candidat que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur.

L'opérateur économique doit s'assurer que les messages envoyés par la Plate-forme des achats de l'État (PLACE) notamment, nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

Présentation des dossiers et format des fichiers

Les formats acceptés sont les suivants : .pdf, .doc, .xls, .ppt, .odt, .ods, .odp, ainsi que les formats d'image jpg, png et de documents html.

Le candidat ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que :

- Formats exécutables, .exe, .com, .scr, etc. ;
- Macros ;
- ActiveX, Applets, scripts, etc.

Signature électronique

La signature électronique n'est pas exigée. Aucun document n'a à être signé obligatoirement lors du dépôt des offres.

Lors de la signature du marché, chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'une signature électronique dans un autre format les expose à ce que les documents déposés soient illisibles, ce qui peut entraîner le rejet de leur offre pour cause d'irrégularité.

La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat. Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://references.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat- membre de l'Union européenne. Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Horodatage

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite est considéré comme hors délai.

En cas d'indisponibilité de la plate-forme empêchant la remise des plis dans les délais fixés par la consultation, la date et l'heure de remise des offres peuvent être modifiées.

Copie de sauvegarde



Les candidats qui effectuent à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique numérique ou sur support papier doivent faire parvenir cette copie avant la date limite de remise des plis.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli cacheté comportant les mentions suivantes :

**« Copie de sauvegarde » ;
Intitulé de la consultation ;
Nom ou dénomination du candidat.**

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les cas prévus par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde (annexe 6 du code de la commande publique).

Le candidat qui envoie ou dépose sa copie de sauvegarde en main propre contre récépissé, le fait à l'adresse suivante :

**Comue de Toulouse
Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles
Pôle Marchés publics - 2ème étage - Bureau E225
41 Allées Jules Guesde - CS 61321
31013 TOULOUSE CEDEX 6**

Le candidat peut également déposer une copie de sauvegarde électronique sous réserve de respecter strictement les exigences prévues par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences

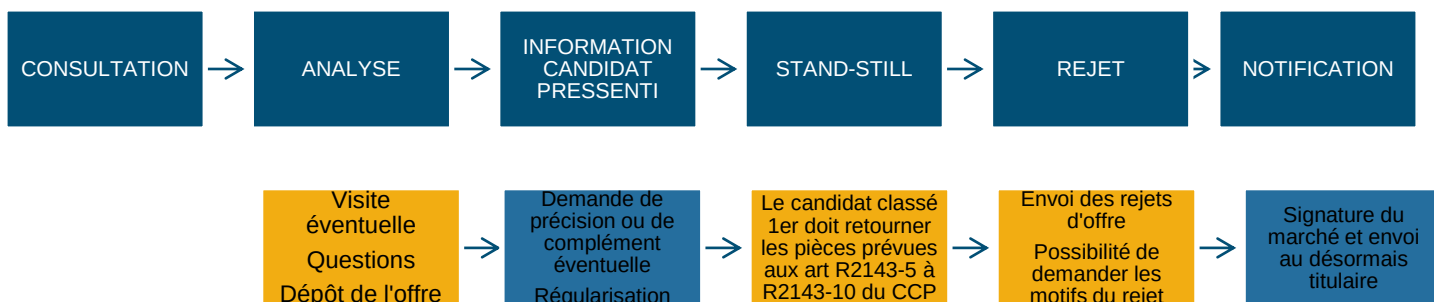
minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du code de la commande publique : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038318542>).

Antivirus

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

ARTICLE 8- TEMPORALITE CONSULTATION



Le défaut de présentation dans le délai imparti des documents demandés au candidat pressenti, entraîne le rejet de son offre. Le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est alors sollicité pour produire à son tour les pièces nécessaires. Le cas échéant, cette procédure est renouvelée jusqu'à épuisement des offres classées.

ARTICLE 9- CONTENTIEUX

9.1 Différends

Le comité consultatif de règlement amiable ou litiges relatifs aux marchés publics peut être saisi selon les modalités fixées par les articles L. 2197-3 et 2197-4 du code de la commande publique.

Le comité consultatif compétent est Bordeaux.

9.2 Litige et contentieux

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Toulouse
68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07
Tél : 05.62.73.57.57
Télécopie : 05.62.73.57.40
Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet

www.telerecours.fr